



L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories;
 fonctionnaire détaché ou mis à disposition; ...; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS);
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...);
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité *ad hoc* ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION ?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

Renseignements généraux

Nom: VAULOUP	FELLOU:	S Prénom(s): Christelle	
Nom de naissance : ((1107/19	75	
Vous êtes personn	el InVS ou perso	onnel ARS des Cire (tout statut) oui	non
<u>Cette</u>	partie du formula	ire concerne les agents internes – A ne pas remplir	
Si qui, remplir ci-desso	ous :		/
Personnel InVS	Fonction		
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire		
Vous êtes membre d'un Si oui, remplir ci-dessou		oui non	-
Membre d'un	Conseil / Comité	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Autre:	
conseil / comité créé réglementairement	Activité / Fonction	☐ Frésident ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre	
Membre d'un	Nom du projet *		
comité ad hoc	Fonction		į

Si non, remplir ci-dessous :

Organisme employeur p	orincipal : Unit	versité Pais-Sud 11	
	A 559	istance Publique-Hopitaux Paris	
Activité professionnelle	principale : Ma	ûtre de Conférence des Universités	
(MCV-3H)		iticien Hospitalier	
Vous déposez votr	pour le com	図 oui	ON
Vous collaborez de		□ oui □ non matenofoetale mondat 2012-201	
☐ Membre d'un	Conseil / Comité	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Autre :	
conseil / comité créé réglementairement	Activité / Fonction	Président Rapporteur Vice président Membre	
Membre d'un	Nom du projet *		
comité <i>ad hoc</i>	Fonction		
Expert externe individuel	Nom du projet *		

^{*} projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capit

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

2.1 Liens durables ou permanents

2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
 - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
 - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
 - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

■ Non concerné ■ Concerné (compléter le tableau	ci-dessous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
				Oui Non

				☐ Non ☐ Oui
				☐ Non
				☐ Qui ☐ Non
				Oui
				Non
formation, membre d'un groupe d intervenant dans le champ de com	nées précédentes orique sont les activités récurrentes rémun l'expert ou équivalent pour une entrepris opétence ou d'activités de l'InVS, avec un c urs (ex. membre d'un comité ou d'une com	se ou un étab. organisme pro	lissement å bl fessionnel ou	ut lucratif ou nor un organisme de
Non concerné				
Concerné (compléter le tableau ci-de	·			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une instant	ce)	Période	Rémunération
Siemens	Expartise serologic et conseils	que la	9.211	Oui Non
Roche	H		2011	Oui Non
Abbott	11	20.	9-2011	Oui Non Oui
		,		Non
de ne suis pou rem-	meree a time perso	rel m	an	Oui
l'amociation du 1 rémunêration forfo	Jewice (PRIN) por	50,612	cu6	1.—
2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct	uelles rémun	érées ou noi	n à toute étud
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique.	raux scientifiques	uelles rémun	érées ou noi	n à toute étud ié…].
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ✓ Non concerné	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv	uelles rémun	érées ou noi	n à toute étud ié…].
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ☑ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv	uelles rémun	érées ou noi	-iej.
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ☑ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunératior
2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ☑ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ✓ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui Non Oui Non
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ✓ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ☑ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui
.2 Interventions ponctuelles : trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ☑ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ✓ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunératio Oui
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique ✓ Non concerné ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement,	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche	uelles rémun estigateur prin	érées ou nor cipal ou assoc	Rémunération Oui
2.2 Interventions ponctuelles: trav - Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,) 2.3 Interventions ponctuelles: rap - Actuellement ou au cours des 3 a Les activités visées dans cette ri	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche pports d'expertise	uelles rémunestigateur prin	érées ou nor cipal ou associ	Rémunération Oui
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,) 2.3 Interventions ponctuelles : rap - Actuellement ou au cours des 3 a - Les activités visées dans cette ri	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche pports d'expertise nnées précédentes ubrique sont les participations ponctuelles	uelles rémunestigateur prin	érées ou nor cipal ou associ	Rémunération Oui
- Actuellement ou au cours des 3 ar - Les activités visées dans cette (épidémiologique, essais clinique. Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-de Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,) 2.3 Interventions ponctuelles : rap - Actuellement ou au cours des 3 a - Les activités visées dans cette ra avec le sujet traité, en dehors des	raux scientifiques nnées précédentes rubrique sont les participations ponct) en lien avec le sujet traité [exemple : inv essous) Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche pports d'expertise nnées précédentes ubrique sont les participations ponctuelles	uelles rémunestigateur prin	érées ou nor cipal ou associ	Rémunération Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Non

Concerné (compléter le tableau ci-des €	ssous)		
Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
Association pour la	bioHerieux: expertise	2011	⊠ Oui □ Non
recherche en Immo. nologie microbienne	bioHérieux: expertise du Victor	2011	☑ Oui ☐ Non
(PRIM)			☐ Oui ☐ Non
(PICIM)			Oui
			Oui
Cest Passociation	PRIM qu' persoit cet	te	Non
remuneration.			
2.4 Interventions ponctuelles : activ	rités de conseil		
	<u> Police e la complia de la Complia de la Complia de Co</u>	<u> </u>	
- Actuellement ou au cours des 3 ann	nées précédentes ique sont les activités ponctuelles rémunérées ou n	on de consultant, de	narticination à
- Les activites visees dans cette rubri une réunion d'experts, groupe de tr	que sont les activités ponctuelles remanérées ou n avail, groupe de réflexion, activité d'audit…	on de consultant, de	participation a
	groups as comment, account a series		
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-des	ssous)		
Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
organiono, agonos carintare, my			☐ Oui ☐ Non
			Oui
			Non
			☐ Oui ☐ Non
			Oui
			Non
- Réunions ou formations soutenues non intervenant dans le champ de conseil ou d'un comité scientifique formation - Actuellement ou au cours des 3 an	grès, conférences, colloques, actions de se financièrement ou organisées par les entreprises compétence ou d'activités de l'InVS; activités rémuvenant à un congrès, colloque action ue ou du comité d'organisation du comées précédentes	s ou établissements inérées ou non. de formation, i	nembre d'un
☐ Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci-de			<u> </u>
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
bioHērieux	Lyon/Infections u rales		110
Roche	Grenoble/ 11	11	Oui Non
idiasine	Pragre Diagnostic de	2h/2011	Oui Non
Roche	seminaires parte de	7 soirees	Oui Non
1/00/01/0	Palenne		

OUF

•			Oui Non
	diteur à un congrès, colloque ac		
<u>déplacement et d'hébergement pr</u> structure)	is en charge par une entreprise, un oi	rganisme public	ou une autre
- Actuellement ou au cours des 3 an	anées précédentes		
Non concerné	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
⊠ Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)		
Entreprise, société, établissement, organisme,	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
loche	Barcolone/Symposium	2,2010	Oui Non
idicusorine	Turin/Symposism	2, 2011	Oui Non
Roche	Berlin/ Eymposium	2; 2011	☐ Oui ☑ Non
			Oui Non
			Oui Non
2.6 Interventions ponctuelles : auti - La nature du lien est autre que cel - Détenteur d'un brevet ou inventeu	<u>i principi in la litta al lei del del del del del la deliberata a la litta del del del del del del del del del</u> La compania del	propriété intellectueli	e
Non concerné	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, ,	
— ☐ Concerné (compléter le tableau ci-de	essous)		
Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
•			☐ Oui ☐ Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non
			Oui Non

3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel*

Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

^{*} Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel

- * Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.
 - Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
 - Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10%; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Responsabilité (au sein de l'institution bénéficiaire)	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période

4. Intérêts familiaux

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

X	Non concerné
П	Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

	Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau- père, belle-mère, beau- frère, belle-soeur)	Période
_					

是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	
The desired and record the rest of the second of the secon	ひがくいもん こうかい ひんじん ちゅんし ボック かいり ディルング チャルマンの 物質性系統的特殊機
	成江南市中国1917年,江州1944年,1917年,1917年,1917年,1917年,1917年,1918年的191 9年
TRANSITOR HONC	이용하는 사람들이 남아가는 그렇게 가는 사람들이 나를 모르게 가게 걸면 하셨다며 떨어져 빨리했다.
	医乳腺子氏染色性溶解 医中枢腺素 经收益 医二氏性神经神经 医克尔特氏 医多糖苷 化橡胶纸纸纸
。	그들이 사용하다 그들은 이 사람이 하는 사람들이 되는 것이 되었다. 그 그 그 사람이 되었는 생각하였다.
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Non concerné				
Concerné (compléter le table	eau ci-dessous)			
Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
				Oui Non
				Oui Non
				Oui Non
				Oui Non
				Oui Non

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Clamart ature:

Signature: